



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

de lundi 27 octobre 2014, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

26^{ème} SEANCE

Rapports du Conseil communal

14-018

Rapport du Conseil communal concernant la restauration – rénovation et l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville.

14-019

Rapport d'information du Conseil communal concernant le remplacement de l'ancien équipement de brassage de la STEP par un système par pompe et hydro-éjecteur.

Autres objets

13-403 (Pour mémoire)

Proposition du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Yves Froidevaux, Edouard Jeanloz, Nicole Baur, Dimitri Paratte, Hélène Dederix-Silberstein, Béatrice Nys, Michel Favez, Catherine Loetscher Schneider et Julien Binggeli, au sens de l'art. 50 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 par l'introduction d'un art. 160 bis (nouveau) « Fortune nette et coefficient fiscal » (Déposée le 30 décembre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 13 janvier 2014) :

En cours d'étude par la Commission financière.

14-604

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Jean Dessoulavy, Philippe Etienne, Richard Strohmeier, Amelie Blohm Gueissaz, Beat Geiser, Alexandre Brodard, Philippe Mouchet, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb et Jérôme Bueche, intitulée « Quel concept pour la mise en place du Wifi ? » (Déposée le 6 mars 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 31 mars 2014) :

« Comme le dit le slogan, Neuchâtel est une ville qui veut rayonner. Le Conseil communal propose même d'étendre pour CHF 112'000 au budget 2014 la couverture Wifi dans la ville pour en faire profiter habitants et touristes. Or, avant d'étendre cette couverture, il nous semble important d'obtenir quelques précisions sur cette mise à disposition de bornes Wifi supplémentaires.

Nous souhaiterions obtenir des précisions sur les aspects sécuritaires, de santés publiques et pratiques de ce service.

Au niveau de la sécurité tout d'abord, quelles sont les mesures techniques et organisationnelles qui sont prises pour vérifier et empêcher que l'infrastructure de la ville puisse être utilisée à des fins malhonnêtes ou illégales (téléchargement de contenus interdits par la loi, utilisation de l'infrastructure de façon anonyme, vol de données privées d'autres utilisateurs connectés au réseau) ? Nous partons du principe qu'une sécurité de base a été mise en place, mais à quel point est-il facile de la contourner ? Dans le cas d'une utilisation frauduleuse du service, quelles sont les responsabilités morales, civiles et pénales de la ville de Neuchâtel ?

Pour ce qui est de la santé publique, diverses études plus ou moins contradictoires (qui rappellent les études sur le tabac dans les années 1940) démontrent ou ne démontrent pas les effets néfastes des ondes électromagnétiques sur les humains. Cela dit, nous appelons en fait à ce que nos autorités dans ce dossier ne minimisent pas les risques liés à l'émission du Wifi et appliquent ce que l'on pourrait appeler le principe de précaution en envisageant par exemple de prévoir des lieux spécifiques au sein de l'administration dans lesquels le Wifi serait utilisé et d'en informer les collaborateurs de façon claire.

Le film documentaire de Jean-Yves Bilien « Les sacrifiés des ondes » diffusé le 30 janvier dernier au Centre de Santé à Colombier, va à la rencontre des chercheurs dédiant leur travail à l'étude des effets de l'électrohypersensibilité qui concernerait entre 3 et 6% de nos populations occidentales. Des solutions concrètes sont aussi proposées afin de réduire les effets négatifs sur notre organisme.

A noter que le site belge Etudes & vie présente de façon objective les syndromes liés à la présence abusive d'ondes électro-magnétiques, dont font partie les ondes transmises par le Wifi. Certains sites suédois mentionnent l'existence de plus de 600'000 personnes dites électrosensibles dans ce pays, ce qui représente près du 7% de la population.

Si on s'intéresse à comment cette question est traitée dans des pays voisins, on peut relever que les gouvernements suédois, autrichiens et allemands reconnaissent que les pathologies attribuées aux ondes électromagnétiques sont une véritable maladie. En 2002, puis en 2012, des milliers de praticiens allemands ont lancé l'appel de Fribourg, dénonçant le danger des ondes. Nos voisins allemands et autrichiens ont déjà commencé à prévenir les risques potentiels à ce sujet en interdisant le Wifi dans certains établissements scolaires. Le gouvernement allemand recommande du reste depuis 2007 d'éviter le Wifi pour des raisons sanitaires. Le Conseil de l'Europe de son côté préconise l'abandon du Wifi dans les écoles et la baisse des seuils d'exposition des antennes-relais de téléphones mobiles depuis 2011, date à laquelle l'OMS a déclaré les ondes électromagnétiques comme potentiellement cancérigènes. En Suisse, l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP) adopte une attitude prudente en évitant d'émettre des recommandations contraignantes aux pouvoirs publics. Toutefois, notre groupe aurait souhaité savoir quelles garanties sont données par l'OFSP pour freiner l'utilisation abusive du Wifi ? Des références en termes de normes ont-elles été communiquées par cet office ?

Enfin n'oublions pas que pour l'amiante, les pesticides, le tabac et plus récemment les téléphones portables, il a fallu trop de temps pour prouver la dangerosité et prendre les mesures adéquates. Rien ne dit qu'il en ira de même avec le Wifi mais la responsabilité du politique est de prendre des mesures de précaution adéquates.

Finalement, les aspects pratiques restent encore flous pour nous. Quand on veut « étendre la couverture Wifi des lieux publics », à quels lieux pense-t-on ? S'agit-il de bibliothèques, des bâtiments officiels, de préaux d'écoles, de places telles que la Place Pury ou la Place des Halles ? La salle du Conseil général serait-elle concernée à terme par une telle installation et si oui de quelle manière notre Conseil en sera-t-il informé ? Comment le Conseil communal compte-t-il communiquer avec les fonctionnaires de la ville qui souffrent d'hypersensibilité électromagnétique ?

Autre considération pratique, presque éthique : que pense faire le Conseil communal pour prévenir les abus possibles faits par des jeunes citoyens utilisateurs de ce nouveau service Wifi mis à disposition par la ville hors du contrôle des représentants légaux ?

Dernière question, le budget de CHF 112'000 correspond-il uniquement aux frais d'acquisition et de mise en place des nouvelles bornes Wifi ou comprend-il également l'exploitation et la maintenance du service ?

Au vu des nombreuses questions et incertitudes, nous souhaiterions voir un concept général concernant le Wifi « public » en ville de Neuchâtel ». Le présent texte tient lieu de développement écrit

14-606

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Jean Dessoulavy, Philippe Mouchet, Richard Strohmeier, Félix Gueissaz, Mirko Kipfer, Jean-Charles Authier, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Joël Zimmerli, Béatrice Haeny, Alexandre Brodard, Christophe Schwarb, Amelie Blohm Gueissaz et Beat Geiser, intitulée « Tags un jour, tags toujours. Non, ce n'est pas une fatalité ! » (Déposée le 29 avril 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 5 mai 2014) :

« Neuchâtel est une ville qui rayonne et qui vit ces dernières années les plus beaux moments de son parcours de cité à taille humaine de son époque contemporaine avec l'accueil du principal artéplage de l'exposition nationale de 2002, les festivités splendides liées à son Millénaire en 2011 et cette année des célébrations plus modestes en termes de spectacles et feux d'artifices, mais tout aussi fortes en termes d'image et d'appartenance avec les célébrations liées à sa Charte de franchises.

Alors tout va bien. Oui Madame la Marquise, tout va bien, tout va très bien, juste peut-être un petit quelque chose du côté des murs de votre noble cité, juste au pied de votre Château.

Ah oui mais de quoi s'agit-il ?

Et bien en fait il s'agit d'un article qui en 2006 n'avait, souvenez-vous, pas du tout fait plaisir à Votre Majesté. Il était paru à la une d'un quotidien de couleur orange que beaucoup de vos concitoyens lisent avec ferveur le matin au moment de leur première pause café dans les rues de vos bourgs. Je veux parler de cet article paru le 28 octobre 2006 prétendant que votre cité ne nettoyait plus ses murs et ayant même l'outrecuidance de titrer à la une « Neuchâtel : la ville la plus taguée de Suisse ».

Ce coup d'alerte lancé il y a huit ans a heureusement porté ses fruits puisque le monde associatif a pris ses responsabilités avec la création en 2008 d'un Comité anti-tags qui s'est fédéré en 2010 en Association Neuchâtel Sans Tags.

Elle vise depuis à impulser des actions de sensibilisation au centre-ville et accompagner les autorités dans leurs actions qui seraient engagées en inventoriant par exemple les rues ou bâtiments touchés par les adeptes du spray sauvage.

Et justement les autorités ont pris leurs responsabilités. La motion interpartis, déposée en juin 2009 et adoptée à l'unanimité, demandait aux autorités de mettre en place une stratégie volontariste pour lutter efficacement contre les tags qui détériorent les bâtiments de la ville et assurer un nettoyage de ceux-ci. Le Conseil communal a également clairement marqué sa volonté d'agir et à l'été 2010 a constitué un collectif de travail réunissant autorités et citoyens pour lutter contre la problématique des tags sauvages. Il a accompagné la création en avril 2011 d'une nouvelle association Villablanca portée par la ville, l'Association Neuchâtel Sans Tags (ANST) et la Chambre immobilière neuchâteloise (CIN).

Créée pour se substituer à la ville dans son accompagnement urbain, Villablanca a eu comme objectif avoué au moment de sa création d'être opérationnelle dès 2012. Pour cela l'association, afin de couvrir ses charges opérationnelles et administratives a besoin de compter sur la fidélisation de 200 à 250 abonnements. A ce jour elle n'en compte qu'une quarantaine ce qui est clairement insuffisant pour assurer une opération équilibrée. Sans vouloir faire de la chasse aux sorcières, il est clair que certains engagements n'ont pas été tenus en particulier du côté de certains membres de la CIN qui avaient au départ été convaincu de la démarche et qui ont renoncé par la suite ce qui semble expliquer au final ce faible nombre d'abonnés à Villablanca.

Le Conseil communal peut-il nous apporter des précisions quant à la politique qu'il entend mener pour faire face à ce défi de société et en profiter pour répondre à la motion interpartis 09-303 du 8 juin 2009 ?

Notre groupe est bien conscient qu'un premier pas a été fait avec l'initiation de cette collaboration à trois suite à la création de Villablanca mais a clairement le sentiment qu'une nouvelle dynamique doit maintenant être engagée pour trouver une solution à cette question de nettoyage des rues tout en l'accompagnant d'une politique de sensibilisation.

Notre ville doit rebondir dans ce dossier qui est directement lié à l'image de notre cité millénaire ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

14-607

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Mirko Kipfer, Amelie Blohm Gueissaz, Beat Geiser, Christophe Schwarb, Jean Dessoulavy, Philippe Mouchet, Richard Strohmeier, Félix Gueissaz, Jean-Charles Authier, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Joël Zimmerli, Béatrice Haeny et Alexandre Brodard, intitulée « Perspectives liées au Home Bâlois » (Déposée le 5 mai 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 2 juin 2014) :

« De longue date, le PLR souhaite un développement de Chaumont qui soit harmonieux et respectueux du lieu et de ses habitants. La présente interpellation s'inscrit dans la continuité des différentes interventions du groupe à ce sujet, intervenues par le passé.

De par sa situation géographique excentrée et plutôt montagnarde, le site de Chaumont se différencie nettement des autres lieux de la ville. Ses problèmes sont ceux d'une zone rurale et de villégiature d'altitude qui se transforme petit-à-petit en quartier d'habitation périurbain. Cette mutation tend parfois vers la dénaturation d'un certain patrimoine pourtant cher à beaucoup. Afin de canaliser cette tendance, les Chaumonniers se sont mobilisés à plusieurs reprises. En témoignent notamment les associations (par exemple Vivre à Chaumont) ou groupes de travail (SIPAT) créés spécifiquement.

Certaines informations laissent supposer que la Ville souhaite modifier l'affectation de l'entier de la zone du Home bâlois (y compris une partie de champs), de zone d'utilité publique en zone d'habitations.

Cette perspective inquiète certains Chaumonniers qui se demandent, alors qu'ils sortent de 10 ans de négociations et procédures liées au plan d'aménagement, s'ils devront à nouveau se mobiliser.

Est-il raisonnable, alors que la sérénité semble enfin retrouvée, d'envisager de nouvelles modifications ?

Vraisemblablement que la difficulté à trouver une affectation Home Bâlois est à l'origine de ce supposé projet.

Pour rappel, le Home Bâlois, propriété de la Ville de Neuchâtel, aménagé afin d'accueillir des « colonies de vacances », n'est plus occupé depuis plus de 10 ans.

Nous sommes surpris de constater que depuis si longtemps aucun usage n'ait pu lui être attribué, alors même que le Home Zurichoïse, bâtiment à vocation équivalente, situé à quelques centaines de mètres, est régulièrement occupé.

Nous posons par conséquent les questions suivantes :

- Depuis combien de temps le Home Bâlois n'est-il plus occupé ?
- Quels ont été les efforts fournis, afin de lui trouver de nouvelles affectations voire un nouvel acquéreur ?
- Probablement que ses efforts ont suscité des intérêts ; Exhaustivement, pour quels types d'activités et pourquoi n'ont-ils pas abouti ?
- Les bâtiments et terrains sont-ils toujours entretenus ? les bâtiments chauffés ? à quels coûts ?
- Quelles en sont leurs valeurs au bilan de la Ville ?
- Quelles sont précisément les intentions de la Ville concernant les modifications d'affectation ?
- Quelles sont les perspectives envisagées par le Conseil communal pour le bâtiment principal et son annexe? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

14-608

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Félix Gueissaz Christophe Schwarb, Jérôme Bueche, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Julien Spacio, Richard Strohmeier, Philippe Etienne, Beat Geiser, Philippe Mouchet, Jean Dessoulavy, Ameli Blohm Gueissaz, Béatrice Haeny, Mirko Kipfer et Alexandre Brodard, intitulée « Les attentes du Conseil communal vis-à-vis du Canton, de la Confédération et de TransN en matière de réseau routier et de transports publics » (Déposée le 18 juin 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 juin 2014) :

« Le groupe PLR souhaite connaître les feuilles de route du Conseil communal dans ses démarches avec le Canton et la Confédération dans le domaine des axes routiers et avec TransN dans le domaine des transports publics en Ville de Neuchâtel.

Le groupe souhaite également connaître de quelle façon le Conseil communal a notamment tenu compte de l'augmentation de la population, des objectifs de mobilité et du développement que s'est fixés la Ville et quel agenda a été retenu.

Quelles sont les attentes du Conseil communal face aux grands axes routiers cantonaux et fédéraux et leurs implications sur le réseau des routes communales ? Nous pensons aux 3 axes principaux est-ouest, nord-est et nord-ouest, soit en particulier :

- au vaste carrefour de Vauseyon et à sa cuvette,
- à l'accessibilité au nord de la ville depuis le carrefour au sud de Valangin,
- aux 3 giratoires à l'est dans le secteur Nid-du-Crô – Maladière,
- au passage sous voies entre la rue des Fahys et la rue de Gibraltar (dans ce cas particulier, les CFF sont aussi touchés),
- à l'axe : Place Pury – Place Numa-Droz – Avenue du Premier Mars.

Le développement de ces axes par le Canton et la Confédération ne peut se faire qu'en partenariat avec la Ville qui s'est fixé des priorités telles que le développement de la Ville au nord avec de nouveaux quartiers d'habitation (Les Cadolles) ainsi que de la zone industrielle de Puits-Godet et le futur visage du "Grand centre-ville" avec une diminution souhaitée de la circulation (zone 30).

De plus, quelles sont les attentes du Conseil communal en ce qui concerne

- le développement des transports publics sur le territoire communal,
- l'offre pour les habitants de la Ville
- et l'utilisation de l'espace public de la Ville ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

14-609

Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Catherine Loetscher Schneider, Nicole Baur, Béatrice Nys, Yves Froidevaux, Hélène Dederix-Silberstein, Olivier Forel, Edouard Jeanloz, Julien Binggeli et Dimitri Paratte, intitulée « Quel avenir pour les 15 baraquements de l'armée à Plaines-Roches ? » (Déposée le 26 août 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 1^{er} septembre 2014) :

« Un article de l'Express datant du 11 avril nous informe que la Ville souhaite racheter 15 baraquements à l'armée, baraquements qui se trouvent dans la forêt de Plaines-Roches.

Ce même article précise que le WWF a mis en avant une clause légale, qui demandait que l'armée remette les lieux en état à l'échéance du droit de superficie. Sans nouvelle de la suite de ce dossier notre groupe souhaite obtenir des réponses au sujet des points suivants. Cette zone jouxte un périmètre de détente où de nombreuses personnes jouissent de la nature, et nous sommes intéressés à connaître les intentions de la Ville à son sujet.

Nous aimerions savoir :

1. Où en est le dossier ?
2. Depuis quand les dépôts ne sont-ils plus utilisés par l'armée ?
3. La Ville a-t-elle acheté ces baraquements ?
4. Si oui à quel prix ?
5. La Ville loue ou souhaite louer à Sugyp SA, une entreprise de pyrotechnie. Qu'en est-il actuellement ?
6. Une expertise pour connaître le coût de démolition a-t-elle été faite ?
7. Sait-on combien de temps ces baraquements pourraient être utilisés tels qu'ils sont maintenant, à savoir sans eau, sans chauffage et sans électricité (et sachant qu'ils sont en zone forêt et qu'il n'est pas permis de les viabiliser)?
8. Sait-on s'il y a de l'amiante dans les bâtiments ?
9. Sait-on si de la pollution due aux anciennes activités exercées dans et autour des bâtiments a été recherchée et trouvée ?
10. Quelle sera l'augmentation du trafic sur les chemins forestiers en cas de changement d'affectation des baraquements (nombre de mouvements de véhicules dus à l'utilisation par ville + par entreprise pyrotechnique)? Et y a-t-il un risque que les accès soient modifiés, par exemple par de la chaille ou un enrobé quelconque ?

De façon annexe nous aimerions savoir si l'entreposage de nombreux conteneurs enterrés devant ces baraquements, et ce depuis plusieurs années, ne devrait pas nécessiter un permis de construire ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

14-401

Proposition du groupe PLR par Mme et MM. Jérôme Bueche, Amelie Blohm Gueissaz, Mirco Kipfer, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Philippe Mouchet, Félix Gueissaz, Jean Dessoulavy, Richard Strohmeier, Julien Spacio Beat Geiser Joël Zimmerli et Alexandre Brodard, au sens de l'art. 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 174 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 (Déposée le 26 août 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 27 octobre 2014) :

« Projet

**Arrêté
modifiant l'article 174 du
Règlement général de la Commune de Neuchâtel,
du 22 novembre 2010
(Du ...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

Article premier.- L'article 174 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, est modifié comme suit:

Art. 174 (modifié).- ¹ Sauf exception dûment justifiée, toute vente d'objet immobilier propriété de la commune, **ainsi que tout octroi d'un droit de superficie font** l'objet d'une publication sous forme d'appel d'offres dans le Bulletin officiel, dans le quotidien régional le plus lu et sur le site internet de la Ville, ou sous toute autre forme appropriée.

² **(nouveau)** Les publications contiennent les informations concernant l'objet immobilier et les critères spécifiques d'évaluation pour l'adjudication.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

14-610

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Pourquoi pas un giratoire et un Littorail souterrains au centre-ville ? » (Déposée le 5 septembre 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois los de la séance du 27 octobre 2014) :

« L'avenir de la place Numa-Droz et de la circulation à cet endroit inquiète et constitue un problème auquel notre Ville aura s'atteler rapidement, faute de quoi la situation risque de devenir insupportable au centre-ville. Le projet du Conseil communal de 2012 n'ayant pas passé la rampe des votations, il convient de remettre l'ouvrage sur le métier, en tenant compte évidemment des développements de futurs projets alentour.

A ce sujet, il est à présent connu que le Conseil communal envisage, au niveau de la place Alexis-Marie-Piaget, la construction d'un parking en sous-sol et l'implantation d'un grand magasin en surface.

Une telle réalisation aurait forcément un impact important sur le nombre de véhicules traversant la ville: la fluidité du trafic en pâtirait lourdement, et les objectifs louables de 2012 d'apporter un élan de modernité et de fraîcheur à la ville en améliorant la convivialité de la zone et l'accessibilité au lac pour les piétons peut-être envolés à jamais.

Or, l'idée d'un autre projet des plus intéressants semble gentiment faire son chemin à proximité, malgré les difficultés qu'il rencontrera forcément vu la topographie des lieux. En effet, à en croire les propos du Conseiller d'Etat en charge des Transports relatés le 24 septembre 2014 par le quotidien de la place, un projet de prolongement de la ligne du Littorail vers l'est, soit du centre-ville de Neuchâtel jusqu'à l'Université (voire plus loin) devrait être soumis à Berne, afin d'assurer l'interface avec la gare de Neuchâtel, via le Fun'ambule.

Vu l'importance de l'enjeu et la coexistence de différents projets d'importance (parking souterrain, prolongement Littorail, etc.) et objectifs (fluidité du trafic, accessibilité au lac, sécurité etc.) à cet endroit, il est primordial de ne pas se tromper dans les choix à effectuer et de s'assurer que les projets et objectifs poursuivis soient intercompatibles et ne s'excluent pas l'un l'autre.

Vu la complexité de l'équation, il semble en outre légitime de se demander si le seul moyen de la résoudre ne serait pas de construire un giratoire souterrain sous l'actuel carrefour Numa-Droz/Poste, avec par exemple des sorties la hauteur de la banque cantonale l'ouest, du collège de la Promenade à l'est et de l'Hôtel communal au nord. Les problèmes de circulation seraient ainsi réglés, le lac véritablement rendu à la ville et à ses habitants, et le centre-ville amélioré sans comparaison possible.

Le groupe PLR s'inquiète de la situation et interpelle le Conseil communal pour lui demander des explications et des informations. Il lui saurait en particulier gré de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes:

- 1) Une étude de circulation a-t-elle été menée sur les effets de l'implantation d'un grand magasin et d'un parking en sous-sol à la place Alexis-Marie-Piaget? Si oui, quels en sont les résultats?
- 2) La Ville de Neuchâtel a-t-elle été consultée par le Conseil d'Etat concernant son intention de déposer un projet de prolongement du Littorail vers l'est? Les commissions concernées de la ville ont-elles été consultées? Ce projet, dont on ne parle pas dans le programme politique 2014-2017, s'intègre-t-il dans la coordination des différents projets urbanistiques en cours?
- 3) Une étude de faisabilité et de circulation a-t-elle été menée concernant le prolongement du Littorail vers l'est, notamment s'il devait passer par la rue de la Place d'armes? Si oui, quels en sont les résultats?
- 4) Une étude de faisabilité a-t-elle menée concernant la construction d'un giratoire souterrain sous l'actuel carrefour Numa-Droz/Poste (à l'intersection des rues du 1er-mars, de la Place-d'armes et de l'Hôtel-de-ville), ou de tout autre moyen de faire passer la circulation en souterrain? Si oui, quels en sont les résultats et le prix estimé?
- 5) Si aucune étude n'a été menée dans ce sens, le Conseil communal estime-t-il un tel projet réalisable et quel prix approximativement? Y rajouter une prolongation souterraine du Littorail serait-il envisageable? Le Conseil communal envisage-t-il de procéder à une étude de faisabilité et d'estimation des coûts d'un tel projet?
- 6) L'implantation d'un grand magasin et d'un parking en sous-sol à la place Alexis-Marie-Piaget est-elle compatible avec un prolongement du Littorail en surface, en souterrain, et avec la construction de l'entrée du tunnel d'un giratoire souterrain?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Neuchâtel, le 8 octobre 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le vice-président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol